

Pôle périscolaire De Neuilly-Saint-Front

Projet pédagogique 2021-2022

1) PRÉSENTATION

- a) Le projet éducatif
- b) Les objectifs généraux
- c) Le projet pédagogique

2) FONCTIONNEMENT

- a) Temps du midi maternelle
- b) Temps du midi élémentaire
- c) Périscolaire du soir maternelle
- d) Périscolaire du soir élémentaire
- e) Les mercredis récréatifs
- f) Le Centre Animation Jeunesse

3) LES LOCAUX

4) LES MOYENS

- a) L'équipe et son rôle
- b) Les partenaires
- c) Le matériel

4) DES OBJECTIFS POUR TOUS

5) CADRE DES ACTIVITÉS

6) JOURNÉE TYPE

7) LES EFFECTIFS

8) LES TARIFS

9) ÉVALUATION

1) PRÉSENTATION

a) Le projet éducatif

Les enjeux du projet:

- favoriser la globalité de l'éducation,
- favoriser l'égalité des chances,
- l'émancipation de tous les enfants,
- favoriser la réussite scolaire en vue d'une intégration sociale réussie,
- permettre l'épanouissement des enfants.

Les objectifs éducatifs:

- contribuer à la maîtrise du langage
- permettre la découverte du patrimoine
- favoriser l'accès à la culture
- permettre l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté
- développer le respect de soi et des autres

Lien avec les projets d'écoles:

AXE 1: Assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux

AXE 2: Travailler la continuité pédagogique

AXE 3: Faire du climat scolaire l'affaire de tous

Enrichissements attendus sur les plans:

- de la capacité à s'exprimer, à argumenter, à défendre ses idées.
- de la découverte des domaines culturels dans leur diversité (théâtre, littérature, poésie, art plastique, musique, sciences et techniques, patrimoine, audiovisuel).
- de l'estime de soi et de la relation à l'autre dans le respect des différences physiques, de pensée ou de conviction.

La démarche :

- Impliquer les jeunes dans le choix et l'organisation de leurs projets et activités
- Favoriser leur sens de l'autonomie et leur épanouissement personnel
- Faire émerger une conscience citoyenne chez le jeune

b) Le projet pédagogique et ses objectifs

Autonomie, Vivre-ensemble et Découverte culturelle

- Favoriser l'expression et l'enrichissement du langage
- Développer la pratique de la lecture et de l'écriture.
- Favoriser la découverte culturelle et la curiosité intellectuelle
- Faciliter l'apprentissage de la vie en collectivité et la découverte des notions de citoyenneté

Le projet pédagogique se réfère aux intentions éducatives et aux objectifs généraux du projet éducatif.

Les projets d'animation, en référence permanente au projet pédagogique et au projet éducatif, favoriseront au maximum des activités que les enfants et les jeunes devront s'approprier le plus possible en tant qu'initiateurs et décideurs.

Ces projets d'animation devront **favoriser un fonctionnement démocratique des groupes** (privilégier les notions d'écoute et de tolérance pour tous les individus qui les composent).

Ils devront, grâce à leur autonomie dans le choix des thèmes d'activités, **permettre la participation la plus large possible. (Initiatives et proposition des enfants).**

On veillera à ce qu'un large éventail d'activités se développe en tenant compte des besoins de chacun sur le plan éducatif et en fonction de son âge, pour se construire harmonieusement.

(Activités d'expressions, manuelles, sportives, scientifiques et techniques en lien avec le patrimoine, la nature, le recyclage).

Objectifs spécifiques pour les enfants de 3 à 6 ans :

En lien avec son développement, l'enfant de 3 ans a d'abord besoin de **s'exprimer avec son corps** qu'il découvre, de se **repérer dans l'espace** et de **découvrir ses sens**.

Cf : Besoins spécifiques des 3-6 ans (page 7).

c) Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels déterminent le cadre dans lequel s'inscrira le projet éducatif à travers le programme de réalisation d'actions et d'opérations destiné à le mettre en œuvre :

- Donner à l'enfant et aux adolescents un lieu de vie adapté pour qu'ils puissent évoluer en fonction de leurs rythmes dans la meilleure hygiène alimentaire et corporelle.
- Permettre de trouver dans l'accueil périscolaire un équilibre entre les différents temps d'une journée.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant et le jeune sont amenés à respecter des règles de vie, à gérer un matériel collectif, à prendre des responsabilités, à évoluer dans un contexte de tolérance et de bien être au sein d'un groupe, se situer et situer les autres.
- Développer la réflexion, l'analyse critique et la faculté de création de chaque enfant et chaque jeune.
- Soutenir et favoriser la participation des parents.

Cela passe par :

- ✓ L'aménagement physique des espaces : salles d'activités, cour, bibliothèque...(affichages, rangement...)
- ✓ La définition de règles d'utilisation des différents lieux d'accueil qu'ils soient propres à un groupe ou bien communs à l'ensemble de l'accueil périscolaire.
- ✓ L'aménagement de temps « non animé » afin de permettre à chacun de s'autogérer.
- ✓ Des projets d'animation visant à découvrir le patrimoine local. (naturel, artistique, historique)
- ✓ Des projets d'animations citoyens favorisant l'expression : le vivre-ensemble, les droits de l'enfant, les débats animés [...]
- ✓ La communication famille avec mise en place des conditions nécessaires pour faciliter l'implication des parents dans le temps de loisirs de leurs enfants. (Ateliers en partenariat notamment avec l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne)

On inscrira, dans le projet pédagogique, des thèmes transversaux qui seront les suivants :

- l'interculturel.
- la mise en vie de la laïcité durant l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs.
- la prise en compte des différences socio-culturelles

2) FONCTIONNEMENT

a) Temps du midi maternelle

Les enfants scolarisés en école maternelle et inscrits à la demi-pension sont pris en charge par des animateurs qualifiés et/ou des instituteurs avec l'organisation suivante:

Le temps du midi est organisé en un seul service dans les locaux de l'école maternelle juxtaposés au restaurant scolaire. Le total de l'effectif des enfants (en moyenne 60 enfants) est à table de 12h à 12h40 et en activité de 12h40 à 13h25.

Aucun temps de sieste n'est prévu avant 13h30 : l'équipe de 5 animateurs propose du chant, la lecture de contes, des activités manuelles et des petits jeux en respectant les niveaux/classes, l'objectif étant de développer la motricité et d'éveiller la curiosité de chacun.

b) Temps du midi élémentaire

Les enfants scolarisés en école élémentaire et inscrits à la demi-pension sont pris en charge par des animateurs qualifiés et/ou des instituteurs avec l'organisation suivante:

Le temps du midi est organisé en deux services. Le total de l'effectif des enfants est divisé en cinq groupes de couleurs (Orange/Vert/Bleu/Jaune/Rouge). Chaque groupe est composé de deux classes et dispose d'un animateur référent.

De 12h à 12h05, l'équipe d'animation procède à l'appel, par classe.

Sur le premier service(12h05 à 12h40), quatre classes, soit deux groupes, se rendent à la cantine scolaire pour prendre leur repas. Pendant ce temps, les trois autres groupes participent aux activités proposées par l'équipe d'animation au sein de l'école élémentaire Marcel Roger.

De 12h40 à 13h30, les trois groupes ayant mangé au premier service regagne l'école pour participer aux activités. Les trois autres groupes sont en temps de repas de 12h40 à 13h15 puis regagnent l'accueil périscolaire pour reprendre la classe à 13h30.

Chaque animateur est responsable du groupe avec lequel il établit un projet composé d'activités manuelles, sportives, en lien avec les notions de citoyenneté et des jeux.

(Jeux collectifs extérieurs, projets fédérateurs autour du patrimoine, de la nature, du recyclage, du climat scolaire(Boîte à maux, journal du péri...)

c) Périscolaire du soir maternelle

Un animateur est responsable des enfants de l'école maternelle accueillis au périscolaire du soir, à l'école élémentaire Marcel Roger.

Il assure l'acheminement du groupe, gère le temps de goûter et d'animation qui s'en suit.

L'animateur est vigilant quant aux spécificités liés à la tranche d'âge. La mise en place de repères spatio-temporels est importante, avec l'aménagement d'îlots pour les plus petits. Les activités proposées sont typiques des ALSH, avec des projets d'animations en lien avec les différents thèmes.

Des projets d'animation seront développés en lien avec les bonnes habitudes alimentaires et la nutrition.

Chaque enfant doit disposer d'un goûter fourni par sa famille : Fruits/Produit laitier/Produits céréaliers.

d) Périscolaire du soir élémentaire

Après la classe, les enfants scolarisés à l'école élémentaire, inscrits à l'accueil périscolaire du soir sont pris en charge par une équipe composée de deux animateurs et de d'un instituteur. Après un temps consacré à l'appel, un temps de goûter (fourni par les parents) est proposé aux enfants de 16h30 à 17h.

Chaque enfant doit disposer d'un goûter fourni par sa famille : Fruits/Produit laitier/Produits céréaliers. Les activités proposées sont typiques des ALSH, avec des projets d'animations en lien avec les différents thèmes.

Des projets d'animation seront développés en lien avec les bonnes habitudes alimentaires, la nutrition, le tri des déchets.

A partir de 17h, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs, de jouer librement seul ou avec un animateur ou de participer aux activités proposées.

Les parents récupèrent leurs enfants à 18h.

Des cycles "initiation à la natation" sont mis en place dans le respect des normes de baignade en Accueil Collectif de Mineurs (Surveillant de baignade/taux d'encadrement)

e) Les mercredis récréatifs

L'accueil des Mercredis après-midi, anciennement accueil extrascolaire, est désormais considéré par le service de la DDCS comme un accueil périscolaire. Nous sommes volontairement restés sur l'organisation d'un accueil de loisirs classique avec la mise en place d'une thématique qui évoluera tout au long de l'application du PEDT 2021-2024 « à la conquête de notre espace. »

Les enfants âgés de 3 à 10 ans, sont accueillis par deux animateurs diplômés avec les taux d'encadrements qui régissent les accueils de loisirs.

(1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans).

Plusieurs types d'activités sont proposées en fonction des thématiques abordées avec:

- activités artistiques et d'expression.
- activités physiques et sportives
- activités scientifiques et techniques.

Des sorties dites de loisirs sont également organisées (piscine, bowling, parc d'attraction, patinoire, cinéma...).

Les besoins spécifiques des 3-5 ans :

Agir et s'exprimer avec son corps

L'enfant découvre les possibilités de son corps par la pratique d'activités physiques, d'expression qui lui permet de découvrir son corps et de progresser dans sa maîtrise : jeux de mouvements, chants dansés, jeux de coordination de gestes.

Se repérer dans l'espace

L'organisation autour des maternelles se fera sur le principe de la répétition sur des temps identifiés préalablement par l'équipe, ce qui permettra aux enfants de se repérer de façon temporelle.

Les animateurs organiseront les espaces sous forme de « coins » (dînette, voitures, puzzles, dessins...) favorisant le repère dans l'espace et l'autonomie autour des jeux seuls ou à plusieurs.

Percevoir, sentir, imaginer, créer

L'accueil de loisirs propose aux enfants de découvrir différentes activités manuelles pour peindre, construire, découper, assembler, dessiner mais aussi différents matériaux (papier mâché, plâtre, eau) pour chiffonner, barbouiller, déchiqueter, modeler...

f) Le Centre Animation Jeunesse

L'accueil Jeunesse des Mercredis après-midi, anciennement accueil extrascolaire, est désormais considéré par les service de la DDCS comme un accueil périscolaire. Nous sommes volontairement rester sur l'organisation d'un accueil de loisirs classique mais adapté aux caractéristiques et aux besoins ce cette tranche d'âge.

Les Objectifs :

- Impliquer les adolescents dans le choix et l'organisation de leurs projets et activités.
- Favoriser l'épanouissement personnel de chacun
- Faire émerger une conscience citoyenne chez les futurs adultes.

Les moyens :

- La salle vidéo de l'école Marcel Roger et une salle de l'espace Jeanne d'Evreux dédiée à l'accueil des préados/ados.
- Mise en place d'activités et de sorties culturelles, sportives et de loisirs.
- Une équipe de deux animateurs.

Contenu du projet d'accueil:

Le CAJ accueillera les jeunes tous les mercredis après midi de 14h à 18h mais également en soirée, le samedi ou sur d'autres jours en fonction des projets développés. Les jeunes, encadrés par deux animateurs, construiront leurs projets autour de sorties, d'activités culturelles et artistiques et de séjours. Des actions de prévention (sécurité routière, conduites à risques...) seront également mises en place en direction des jeunes.

Les plus grands (lycéens), ont participé les années précédentes à des projets d'autofinancement dans le but de réaliser des séjours ou sorties à thèmes. Ils ont maintenant l'objectif de créer leur association.

Un site internet a été créé par les adolescents avec pour objectif d'apporter des réponses sur divers thèmes. (Voir CRAJEP/Dialogue Structuré Régional)

3) LES LOCAUX

- Pour le temps de la pause méridienne:

Elémentaire:

L'accueil périscolaire du temps du midi se déroule sur l'école Marcel Roger pour la partie "activités" et au restaurant scolaire pour la prise des repas. Le restaurant scolaire est situé à 200 mètres de l'école. L'équipe d'animation est chargée de l'acheminement des enfants de l'école à la cantine et de la cantine à l'école.

Deux services sont mis en place avec une rotation à 12h45, les groupes s'inversent à chaque vacances afin que les prioritaires ne soient pas toujours les mêmes.

En fonction des activités mises en place, plusieurs espaces de l'école sont occupés avec:

- La cour.
- Le préau.
- Une salle informatique.
- Une bibliothèque.
- Une salle de motricité et les deux salles du périscolaire

Maternelle:

L'accueil périscolaire du temps du midi se déroule sur l'école maternelle de Neuilly-Saint-Front et au restaurant scolaire qui composent un seul et unique bâtiment. Ainsi, aucun déplacement en dehors des locaux n'est nécessaire.

- Pour le temps de l'accueil du soir:

L'accueil principal pour l'accueil du soir se déroule dans la cour de l'école élémentaire Marcel Roger pour l'appel, puis dans une salle de classe réservée au périscolaire. La salle vidéo est également utilisée pour diviser les groupes et mettre en place des activités avec des effectifs moins conséquents.

Les activités extérieures sont favorisés.

L'animateur 3-6 ans est chargé de l'acheminement des enfants de l'école maternelle vers la salle qui leur est réservée à l'école Marcel Roger.

- Pour l'accueil Enfance des mercredis après-midi:

L'accueil principal pour l'accueil des mercredis après-midi se déroule dans les salles respectives de chaque groupe (3-6 ans et 6-10 ans).

Nous disposons également d'une partie des espaces de l'école avec:

- La cour.
- La bibliothèque.
- La salle informatique/Vidéo
- La salle de motricité.
- Le préau.

De plus, depuis le mois de Septembre 2016, la municipalité possède un bassin aquatique pour le pôle périscolaire. Les enfants auront donc la chance de pouvoir découvrir les joies de la baignade par le biais d'activités de découverte et de familiarisation avec l'eau.

- Pour le CAJ:

L'accueil principal pour l'accueil des mercredis après-midi se déroule à l'espace Jeanne d'Évreux. Nous disposons également d'une partie des espaces de l'école avec:

- La cour.
- La bibliothèque.
- La salle informatique.
- La salle de motricité.
- Le préau.

L'espace Jeanne d'Évreux se compose du bureau SEJ, de sanitaires, d'une salle en cours de rénovation (projet 11-17ans), et de la salle principale « La Chapelle ». Une salle multimédia est également à notre disposition avec tout l'espace extérieur.

(La découverte de notre espace sur 3 ans : Projets Jardinage et Graffiti pour s'approprier les lieux)

4) LES MOYENS

a) L'équipe et son rôle

Nous appliquons les taux d'encadrement élargis dans le cadre du PEDT, sauf pour les mercredis récréatifs durant lesquels nous avons fait le choix de maintenir les taux traditionnels des ALSH.

	Temps du midi	Périscolaire du soir	Mercredis
3-6 ans	5 animateurs pour 60 enfants (1/12)	1 animateur pour 8 enfants (1/8)	2 animateurs pour 16 enfants (1/8)
6-10 ans	7 animateurs pour 120 enfants (1/18)	3 animateurs pour 54 enfants (1/18)	2 animateurs pour 24 enfants (1/12)
11-17 ans		1 animateur pour 12 enfants	1 animateur pour 12 enfants

Le rôle de l'animateur :

Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants

Il est dynamique, avenant, attentif

Il est à l'écoute des enfants et montre l'exemple

Il sait adapter ses activités à l'âge et au rythme de l'enfant

Il gère son activité de la préparation au rangement, en passant par la sécurité

Il NE FAIT PAS A LA PLACE de l'enfant et lui laisse le choix

Il respecte sa hiérarchie, ses collègues, fait preuve de tolérance et sait rester à sa place

Il assume ses responsabilités, se remet en question et sait travailler en équipe

Il s'investit, favorise l'entraide et participe aux réunions en comprenant pourquoi il fait les choses

Il respecte la confidentialité (informations situations familiales, sanitaires...)

IL DONNE VIE AU PROJET

Le rôle du directeur :

Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants

Il est dynamique, attentif et anticipe. (besoins, organisation...)

Il guide son équipe afin que chacun évolue, il transmet son expérience et propose ses outils de réalisation

Il coordonne l'équipe et les activités, il organise

Il met à jour la comptabilité et les inscriptions/présences

Il contacte les intervenants/partenaires

Il gère la communication avec les parents et les problèmes de disciplines

Il rend des comptes à l'organisateur et décide du négociable et du non négociable.

b) Les partenaires

Les parents :

Ils sont nos interlocuteurs principaux et doivent être investis dans le déroulement de nos projets. Nous devons établir avec eux une relation de qualité, pour le bien être des enfants. (Cohérence éducative).

La participation financière des familles intervient de manière proportionnelle aux fréquentations.

Les institutions :

-DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour la réglementation et accompagnement concernant le fonctionnement, les équipes...

-DDPP : Services de Protection de la Population

-PMI : Protection Maternelle Infantile (maternelles)

-Associations et organismes locaux (en annexe)

La CAF de l'Aisne finance l'accueil en fonction du nombre d'heures de présence des enfants.

La mairie :

Principal interlocuteur sur la commune, elle est organisateur, financeur et partenaire éducatif avec qui la relation est essentielle et étroite.

(directives municipales, intentions éducatives...)

c) Le matériel

Il est disposé dans les salles, avec un affichage spécifique qui permet aux enfants de trouver facilement ce dont ils ont besoin.

Nous disposons d'une régie au préfabriqué. Il est toujours fermé durant les temps de présence des enfants qui ne sont pas autorisés à s'y rendre, sauf dans le couloir où se trouvent les jeux, qui est accessible à tous et sécurisé.

Des achats de matériels seront effectués chaque mois, avec un carnet de bons utilisable dans les magasins disposant d'un compte ouvert au nom du service, en fonction des besoins par activité et à condition que l'activité soit validée par l'équipe de direction.

4) DES OBJECTIFS POUR TOUS

L'accueil des enfants en situation de handicap :

Nous prévoyons des activités accessibles à tous, afin que l'enfant puisse participer avec envie et aisance aux activités qui lui conviennent.

L'accès aux activités périscolaires des mineurs atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap permet à tous l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Au moment de l'inscription, il est nécessaire que la famille ou l'institution responsable de l'enfant signale tous problèmes de santé de l'enfant, susceptible d'influer sur l'organisation des activités, en précisant le niveau d'autonomie de l'enfant mais aussi les aspects plus subtiles qui évitent la mise en danger et facilitent la communication (rituels ou autre...)

L'équipe veillera à prendre les précautions nécessaires et participe à des temps de travail et de formation avec des professionnels de la santé.

Le directeur doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer; les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement du centre. Ensemble ils doivent s'assurer que l'enfant soit intégré correctement, et doivent adapter les différentes activités si besoin.

Les conditions de participation à certaines activités sont déterminées en fonction des recommandations médicales et la mise place de PAI assure la cohérence de toute l'équipe éducative face aux aménagements et dispositions nécessaires.

5) CADRE DES ACTIVITÉS

VOIR RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les activités mises en place auront, dans leurs contenus, les objectifs pédagogiques suivants:

- Favoriser l'expression dans les domaines les plus variés possibles.
- Aboutir à des productions individuelles et/ou collectives largement issues de l'imagination et de la sensibilité des enfants.

Les grandes lignes des projets d'animation, en lien avec les objectifs pédagogiques de ce projet :

- Sensibilisation au respect de l'environnement avec la découverte de la faune et de la flore.
- Sensibilisation à l'hygiène, à l'équilibre alimentaire
- Projets développant la coopération intergénérationnelle entre élèves des différents niveaux, des différents établissements, des institutions locales comme la maison de retraite, (visibilité des actions par et pour les enfants/journal du périSCO...)
- Découverte du territoire, activités autour du patrimoine historique et culturel local,
- Sorties et interventions de professionnels et bénévoles, avec des projets fédérateurs autour des notions citoyennes et de l'engagement.

Des activités proposées seront en relation avec des thématiques, les saisons, les moments forts de l'année afin de créer des repères temporels.

Afin de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, le recyclage sera expliqué et des activités seront proposées en lien direct avec ce thème.

Le cadre définit d'abord un espace de sécurité et de libertés pour tous.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes). Nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation.

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre.

A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataires, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

De se sentir en sécurité.

De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter.

De discuter avec l'adulte sur le respect ou non respect des règles, sur la loi.

A l'équipe d'animation :

De travailler de manière cohérente par rapport au projet.

D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés.

D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la loi.

- Activités périscolaires du soir et du temps du midi :

Les temps du midi et l'accueil du soir sont des temps charnières pour les enfants, c'est un moment où ils expriment leurs émotions, leurs inquiétudes mais c'est également un temps propice aux activités où chaque enfant aura le choix de ses pratiques. Chacun doit pouvoir s'épanouir à son rythme et l'animateur est force de propositions.

Il est important de noter que le périscolaire intervient sur ces temps pendant lesquels les enfants éprouvent le besoin de se relâcher et d'éprouver un sentiment de liberté dans leurs choix d'activité. Ainsi, les enfants, peuvent s'ils le souhaitent, évoluer en autonomie, dans l'espace où se déroule l'animation proposée.

Concernant le temps de repas, l'apprentissage des règles de vie en collectivité est une priorité et l'alimentation au centre des échanges : L'animateur veille à ce que tous les enfants s'alimentent, il vient en aide si nécessaire pour remplir des verres d'eau, couper la viande, éplucher un fruit.... Les enfants goûtent à tous les aliments et nous échangeons sur la provenance ou le contenu des plats.

Durant les pauses méridiennes élémentaires et maternelles, plusieurs types d'activités sont proposées aux enfants.

Dans un principe d'autonomie et dans le but de les rendre acteurs de leurs temps de loisirs, ces activités sont ouvertes et les enfants font eux mêmes le choix de participer à l'une ou à l'autre lorsque le brassage des groupes est possible.

- activités artistiques et d'expression.
- activités physiques et sportives
- activités scientifiques et techniques.

a) Le projet d'animation

A partir des projets éducatif et pédagogique proposés ci-dessus, le projet d'animation doit :

- Définir des objectifs pour organiser l'accueil et l'animation d'un groupe d'enfants et le développement des activités à travers lesquelles ce groupe vivra la session de centre de loisirs.
- Offrir, à partir de ces objectifs, un cadre, des rythmes de vie et des propositions d'idées concrètes et motivantes avec toujours des options d'évolution.
- Répondre aux souhaits et aux besoins du groupe.
- Définir un système d'accueil des enfants au sein du centre de loisirs de manière éducative et ludique. L'accueil est un moment clé car il doit permettre à l'enfant de s'acclimater à un nouvel environnement dans lequel il doit se sentir le plus libre possible.
- Mettre en place un fonctionnement permettant à l'enfant, d'anticiper, d'avoir des repères (temporels, espaces) y compris durant les temps « non-animés ».
- Créer un lien entre tous les acteurs.
- Prendre en compte la participation active des parents aux activités de l'Accueil de loisirs par la communication avec l'extérieur. (Réelle implication de l'ALSH dans la vie citoyenne).

LE PROJET D'ANIMATION S'ECRIT ET SE MESURE.
--

Écriture du projet d'animation :

- * Définition des objectifs
- * Réflexion sur l'organisation du groupe en fonction des âges, des lieux, des contraintes diverses
- * Réflexion sur les choix et la mise en œuvre des activités (part des animateurs /part des enfants ...)
- * Les moyens à prévoir

(CF : PSIALACRE)

Les points ci-dessus constituent une phase de réflexion. Le projet doit être ré appréhendé, mesuré, affiné autrement dit évalué et ce à tous moments au cours de la session.

6) JOURNÉE TYPE

Le temps calme des petits permet à ceux qui en ont besoin de s'endormir.

Le temps calme n'est pas libre mais animé et encadré.

Le temps libre est un temps d'animation qui permet aux enfants de se construire avec ses pairs et faire ses expériences.

L'animateur doit être présent, au plus près du besoin des enfants.

De 8h00 à 9h00 : Accueil échelonné, temps libre

De 9h00 à 9h30 : Présentation de la journée, Starter du jour

De 9h30 à 11h30 : Activités du matin

De 11h30 à 12h00 : Retour au calme, Rangement, Hygiène, Départ des externes

De 12h00 à 13h30 : Repas et temps libre

De 13h30 à 14h00 : Temps calme / Retour des externes

De 14h00 à 16h00 : Activités de l'après-midi

De 16h00 à 16h30 : Retour au calme, Hygiène et Goûter

De 16h30 à 17h00 : Bilan du jour

De 17h00 à 18h00 : Départ échelonné, temps libre

7) LES EFFECTIFS

Les effectifs attendus évoluent grâce à l'ouverture des mercredis matins qui prend effet à la rentrée 2021, dans le cadre de l'application de ce projet pédagogique et du PEDT duquel il découle.

Nous avons été jusqu'à anticiper un prévisionnel qui prend en compte les quotients.

	Effectif général attendu	Effectif QF 1	Effectif QF 2	Effectif QF 3	TOTAL attendu
-6 ans DJ	12 (8 actuellement)	1			1
-6 ans DJ R		1	1		2
-6 ans JC		2	5		7
-6 ans JCR		1	1		2
+6 ans DJ	30 (23 actuellement)	3	2	1	6
+6 ans DJ R		3	2	1	6
+6 ans JC		3	5	1	9
+6 ans JCR		3	5	1	9

8) LES TARIFS

La tarification appliquée pour périscolaire du soir est de 0,50 cts / jour.

Les tarifs des mercredis récréatifs sont progressifs et tiennent compte des quotients familiaux des familles.

QF	Demi-journée	Demi-journée Repas	Journée complète	Journée C Repas
0-380	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €
380-720	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
720-1080	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Plus de 1080	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €

La tarification cantine ne dépend pas du Service Enfance et Jeunesse et est disponible dans le règlement intérieur du Pôle Périscolaire.

9) ÉVALUATION

Les bilans « Enfants » : Les méthodes de réalisation du bilan de journée sont diversifiées : à base de pictogrammes, en débat mouvant, grâce à des couleurs ou des smileys...

Ils concernent les aspects des différents temps qui animent la journée à l'accueil de loisirs et seront aussi proposés pour évaluer le fonctionnement du périscolaire avec les enfants.

Le retour des familles : La communication est primordiale pour l'évaluation du projet. Elle est facilitée par le développement de l'usage des réseaux sociaux, du site internet de la commune, de la boîte à idées. Certains indicateurs comme le taux de satisfaction ou la hausse des fréquentations sont de bons éléments pour l'évaluation.

La mise en œuvre du PEDT et du projet pédagogique se décline au travers des projets d'animation : Mise en place du PSIALACRE* et des fiches d'activités avec indicateurs (Implication, pertinence/impact, degré de satisfaction, atteinte des objectifs...)

Chaque animateur dispose d'une heure de préparation par semaine et par champs d'action afin de préparer et d'évaluer ses projets.